



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 16785

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité au sujet de la formation professionnelle. Un récent rapport prône la régionalisation de ce type de formation afin de mieux structurer l'offre sur les besoins identifiés. Il désire connaître l'état de ses réflexions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'état des propositions du ministère en matière de décentralisation de la formation professionnelle. Dans le cadre des discussions interministérielles préparatoires à la mise au point de la proposition de loi de décentralisation qui sera présentée à la représentation nationale, il a été proposé que la collectivité régionale exerce la responsabilité pleine des formations professionnelles qualifiantes. Cette orientation générale devra être confirmée par les débats parlementaires à venir et tenir compte des négociations des partenaires sociaux sur le champ de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16785

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3073

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6461